

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2009

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 9H05 et souhaite la bienvenue aux Elus.

Il excuse les absences de Mesdames Véronique PETIT, Severine DECROIX, de Messieurs Jean-Marie KURTI, Jean-Pierre DERUCHE, Christian SIMON et Hubert LENYS qui ont respectivement donné pouvoir à Mesdames Evelyne LEGRAND, Francine HAYEZ, Messieurs Francis MARIAGE, M'Bark BEN BALLA, Antonio SCANU et Madame Claudine LORTHIORS.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, Adjoint au Maire.

QUESTION PREALABLE

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- **MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**
- **ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – AVENANT N°1 AU CONTRAT POUR L'ACHAT PAR E.D.F (ÉLECTRICITÉ DE FRANCE) D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE PAR L'ÉNERGIE RADIATIVE DU SOLEIL ET BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ**

Vote : Pour à l'Unanimité.

MONSIEUR LE MAIRE NOUS INFORME DE 2 DÉCISIONS QU'IL A PRISES (ARTICLE L2122.22)

Décision du 03 FEVRIER 2009

La société JVS MAIRISTEM – 7, Espace Raymond Aron-51520-SAINT-MARTIN SUR LE PRE est retenue, à compter du 1er janvier 2009, pour effectuer les prestations d'assistance téléphonique et la maintenance corrective et évolutive du logiciel gamme HORIZON (maintenance PEOPLE WIN SLS – ETAT CIVIL).

- Le coût annuel total de cette prestation s'élève à : 262,60 € Hors Taxes.

Décision du 03 FEVRIER 2009

La Société SERVIA INFORMATIQUE – Immeuble Kéréon – Rue Mathias Sandorf – Pôle Jules Vernes – 80440-BOVES est retenue, à compter du 1er février 2009, pour effectuer la maintenance annuelle du logiciel « COCCINELLE » installé à la Halte-Garderie Municipale, pour une durée de 3 ans.

- Le coût annuel total de cette prestation s'élève à : 400,00 € Hors Taxes.

Vote : Pour à l'Unanimité.

Monsieur Francis BERKMANS sollicite le Conseil Municipal quant au Point N°4. En effet il explique qu'il doit quitter rapidement l'assemblée pour assister à une réunion du SITURV.

Il souhaiterait pouvoir assister au débat du Point n°4 ainsi qu'au vote et demande que celui ci soit traité en priorité avant le Point n°1.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2009 sera mis en approbation lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire annonce que la réunion du Conseil Municipal du 27 février sera reportée au 3 mars 2009.

1. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLENEUVE D'ASCQ – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE MATÉRIEL POUR LA JOURNÉE DE SENSIBILISATION AUX HANDICAPS.

Dans le cadre des manifestations des 15 et 16 mai 2009 pour la journée de sensibilisation aux handicaps, le Centre Communal d'Action Sociale de VILLENEUVE D'ASCQ met à disposition de la Commune d'ESCAUTPONT le matériel nécessaire à son organisation par le biais d'une convention.

Monsieur Benamar TOUATI informe qu'il est membre du Comité Municipal de Pilotage de l'action et qu'il désirerait que Madame Patricia DURIEUX le supplée en cas de non disponibilité de sa part.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote : Pour à l'Unanimité .

2. PERSONNEL COMMUNAL – RÉGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ (I.A.T) ET INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (I.H.T.S) – HALTE-GARDERIE MUNICIPALE – FILIÈRE « ANIMATION » - ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 2^{ÈME} CLASSE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 16 DÉCEMBRE 2003.

Suite au recrutement d'un adjoint d'animation territorial de deuxième classe au sein de la Halte-Garderie Municipale « LE JARDIN DE MARGUERITE », il est nécessaire de mettre en place le régime indemnitaire précité.

Le Conseil Municipal est appelé à modifier la délibération du 16 décembre 2003.

Vote : Pour à l'Unanimité .

3. PERSONNEL COMMUNAL – RÉGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITÉ D'EXERCICE DE MISSION DES PRÉFECTURES (I.E.M.P) - HALTE-GARDERIE MUNICIPALE – FILIÈRE « ANIMATION » - ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 2^{ÈME} CLASSE - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 16 DÉCEMBRE 2003.

Suite au recrutement d'un adjoint d'animation territorial de deuxième classe au sein de la Halte-Garderie Municipale « LE JARDIN DE MARGUERITE », il est nécessaire de mettre en place le régime indemnitaire précité.

Le Conseil Municipal est appelé à modifier la délibération du 16 décembre 2003.

Vote : Pour à l'Unanimité .

4. URBANISME – PROCEDURES DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Monsieur le Maire rappelle l'historique des procédures de modification et de révision du PLU.

- Le 26 septembre 2008 – lancement d'une 1ère procédure de modification et de 2 procédures de révision simplifiée.
- Le 18 décembre 2008 – rectification de la 1ère procédure de modification et précisions sur la procédure de révision simplifiée.
- Le 30 janvier 2009 – annulation de la révision simplifiée dans le secteur du Trieu Saint Jean et lancement d'une seconde procédure de modification.

A l'issue de ces 3 réunions de Conseil Municipal, 2 procédures de modification et 1 procédure de révision simplifiée ont été lancées.

Cependant,

- sur sollicitation du bureau d'ingénierie en vue d'éviter la complexité procédurale et en accord avec les textes en vigueur en matière d'Urbanisme.
- et pour des impératifs liés aux délais d'instruction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'annuler les 2 procédures de modification prescrites et de les remplacer par une seule et même procédure de modification du PLU. La procédure de révision simplifiée relative au secteur des Viviers reste d'actualité.

Monsieur Gérard DECHY souligne que la multiplication des délibérations fait « désordre ». Il s'interroge sur la suppression des 2 procédures de modification, alors que selon lui il y en aurait 3 et sur les capacités du Bureau d'Etudes.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y a bien 3 délibérations qui ont été prises mais qu'il n'y a que 2 procédures de modification en cours :

- Une : lancée par délibération du 26 septembre 2008
- Une : lancée par délibération du 30 janvier 2009

La délibération du 18 décembre 2008 ne venant que corriger un point de la modification lancée le 26 septembre 2008.

Monsieur le Maire propose de simplifier la situation en annulant ce qui a été fait précédemment et en regroupant tous les points à modifier dans une seule procédure.

Monsieur Benamar TOUATI souligne que la Ville a été mal conseillée et que le Bureau d'Études n'a pas rempli son rôle.

Monsieur le Maire partage cet avis et répond que le nécessaire sera fait auprès du Bureau d'Études mais que les projets doivent avancer et qu'il est nécessaire de simplifier la situation en lançant une nouvelle procédure de modification.

**Vote : 3 abstentions
24 pour.**

Monsieur Francis BERKMANS quitte la séance à 9h20 et donne pouvoir à Madame Danièle MILLIEZ. Cependant, avant de partir, il souhaite donner son avis sur la suppression de la Taxe Professionnelle.

Il précise que pour ESCAUTPONT, la Taxe Professionnelle représente 10 % de recettes et pour la Communauté d'Agglomération 75%. Alors comment faire quand les

dotations de l'Etat diminuent de 20% et que les Collectivités Locales assurent 40% des commandes en travaux publics et bâtiment.

5. ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – AVENANT N°1 AU CONTRAT POUR L'ACHAT PAR E.D.F (ÉLECTRICITÉ DE FRANCE) D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE PAR L'ÉNERGIE RADIATIVE DU SOLEIL ET BÉNÉFICIAIRE DE L'OBLIGATION D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant qui précise que le produit de la vente d'électricité à EDF n'est pas soumis au régime de la TVA.

Vote : Pour à l'Unanimité.

6. MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE PROPOSÉE PAR LA C.A.P.H.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite Motion..

Monsieur Gérard DECHY précise que les Collectivités Territoriales « ne construisent » pas mais participent à la construction. Il demande un vrai débat de l'Etat et rappelle la révision de 1970 aujourd'hui obsolète.

Monsieur Benamar TOUATI remarque qu'il manque « les collègues » dans la 4ème phrase du 5ème paragraphe.

Monsieur le Maire dit que l'État est en train de se décharger de plus en plus sur les contribuables.

Monsieur Benamar TOUATI précise que les impôts augmentent toujours et réclame un message fort de solidarité de la part de la Commune.

Le Conseil Municipal est appelé à adopter ladite motion.

Avant de quitter l'assemblée à 9h20 après que le point n°4 ait été traité en priorité, Monsieur Francis BERKMANS a tenu à préciser qu'il était complètement d'accord avec la Motion de la CAPH concernant la suppression de la Taxe Professionnelle.

Il précise que la 1ère réforme sur la « part salaires » était valable ainsi que la 2ème partie de réforme sur les investissements productifs non repris dans le calcul de la Taxe Professionnelle.

Par contre il s'interroge avec inquiétude sur les conséquences de la nouvelle réforme de la Taxe Professionnelle. Si la suppression de la Taxe Professionnelle était validée, nous n'aurions plus qu'à mettre « la clef sous le paillason ».

Vote : Pour à l'Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre qu'il a envoyée au SITURV.

Monsieur Benamar TOUATI approuve mais remarque qu'il est inadmissible que certaines villes profitent de crédits pour les Trolleys alors que nous, nous devons nous contenter d'un tram sur pneus.

Madame Joëlle LEGRAND, Directrice Générale des Services, présente au Conseil Municipal, Madame Sophie SENECAUT – technicien instructeur, nouvellement recrutée au Service Urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les Elus et lève la séance à 10H05.